

Rapport financier des organismes
municipaux

Villages nordiques et Administration régionale Kativik

Exercice financier 2009



Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire

Direction générale des finances municipales
Mars 2011

Québec 

Rédaction

Nathalie Drolet, CMA

Révision

Barbara Carrier, CGA

Service de l'information financière et de la vérification

Direction générale des finances municipales

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Table des matières

1. Introduction	4
2. Villages nordiques	4
3. Administration régionale Kativik	4
4. Comptabilité municipale	4
5. Particularités comptables	5
6. Présentation des données	5

1. Introduction

La Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1) établit un régime municipal pour un territoire qui occupe le tiers de la superficie du Québec. Ce territoire a une superficie de plus de 500 000 kilomètres carrés. Il est situé au nord du cinquante-cinquième parallèle et il exclut le territoire de la communauté crie de Whapmagoostui (Great Whale). La population de ces villages est majoritairement inuite.

2. Villages nordiques

Les villages nordiques ont essentiellement les mêmes pouvoirs et compétences que les autres municipalités du Québec, tels que l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la collecte et la disposition des déchets, l'entretien des routes et de l'aéroport, l'organisation des loisirs, l'administration municipale, etc. Toutefois, la façon de rendre certains services diffère. Par exemple, la livraison de l'eau potable ainsi que la collecte des eaux usées se font par camion. Ensuite, l'isolement physique des villages et la rigueur du climat amènent des difficultés particulières. Les coûts des services municipaux sont très élevés, les choix d'activités sont limités, l'approvisionnement est difficile.

Tout comme les municipalités locales, les villages nordiques imposent des taxes, exigent des compensations pour les services rendus et peuvent contracter des emprunts. Cependant, en raison de leur faible assiette fiscale, ils reçoivent également une subvention d'opération du gouvernement du Québec.

3. Administration régionale Kativik

L'Administration régionale Kativik (ARK) a compétence en matière d'administration régionale, d'aide technique aux villages nordiques, de gestion de l'habitation et de l'aménagement, de gestion des aéroports et du réseau routier, de service régional de police ainsi que de formation et d'utilisation de la main-d'œuvre.

L'ARK gère, au nom des 14 villages nordiques, les financements et refinancements des projets autorisés par décret. Depuis 1982, le gouvernement du Québec assume le paiement de la totalité des emprunts contractés incluant les frais de financement.

4. Comptabilité municipale

Depuis 2007, les organismes municipaux appliquent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) établis par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Ils doivent, entre autres, consolider dans leurs états financiers, les états financiers des organismes qui font partie de leur périmètre comptable de façon à produire un compte rendu global de leurs activités et de leurs ressources financières.

Pour des informations supplémentaires, soit des notions générales, des méthodes comptables, des définitions des postes comptables, des concepts pour la présentation de l'information financière ou

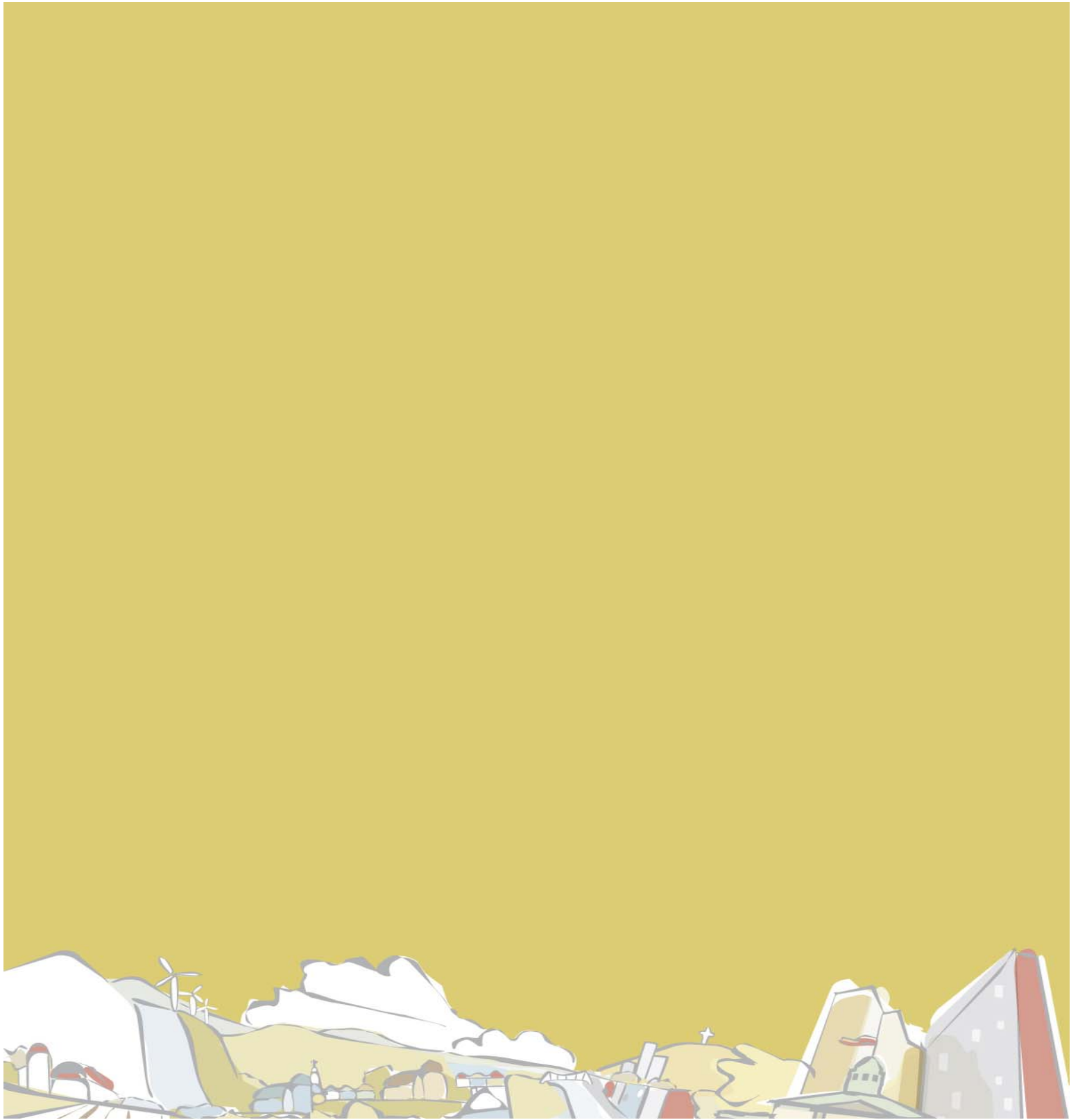
des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec, veuillez consulter le « Manuel de la présentation de l'information financière municipale » disponible sur le site Web du Ministère.

5. Particularités comptables

Les emprunts que l'ARK fait au nom des villages nordiques sont comptabilisés à la fois par les villages nordiques et l'ARK dans leur rapport financier respectif. Il en va de même pour les revenus de subventions associés à ces emprunts ainsi que le remboursement du service de la dette.

6. Présentation des données

Les villages nordiques et l'ARK ne sont pas tenus d'utiliser le formulaire fourni par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour présenter leur rapport financier au Ministère. Toutefois, un résumé des données qu'ils produisent est disponible en format Excel sur le site Web du Ministère.



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 